



Personnel communal

ARRIVEE



ARNOUD MICHEL

Assistant social

Service social de
la Basse-Weveyse

huit ans dans des appartements protégés, où j'accompagnais des adultes en situation de handicap dans leur vie quotidienne.

J'ai ensuite appris et exercé durant quatre ans le métier d'assistant social auprès d'un organisme qui avait pour but l'intégration sociale et professionnelle des requérants d'asile.

Ma nouvelle fonction

Après avoir travaillé plusieurs années près de Fribourg, je souhaitais me rapprocher de mon lieu de domicile.

Intégrer le service social de la Basse-Weveyse me permet de travailler dans mon village d'enfance et d'y offrir un service de proximité important pour la population. Même si j'ai déjà travaillé comme assistant social, je redécouvre un peu mon métier, les normes de la loi sur l'aide sociale et celles de l'asile n'étant forcément pas les mêmes.

Mes passions

Durant mes loisirs, je profite de chaque moment avec ma famille, plus particulièrement mes trois jeunes enfants.

J'aime également profiter de la nature en allant pêcher ou en effectuant des travaux de jardinage.

Mon origine

Je suis originaire de Châtel-St-Denis. J'ai passé mon enfance à Attalens où j'ai vécu jusqu'à mes 19 ans. Après avoir obtenu ma maturité au Collège du Sud, j'ai été engagé comme éducateur remplaçant dans une institution pour personnes en situation de handicap. J'ai alors débuté des études à l'institut de pédagogie curative à Fribourg où j'ai obtenu un bachelor en pédagogie curative.

Ma trajectoire professionnelle

J'ai travaillé durant 13 ans comme éducateur spécialisé avec des personnes en situation de handicap : d'abord comme éducateur remplaçant dans une institution, puis durant



Tranquillité publique

RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE



Avec le retour des beaux jours, vous êtes nombreux à effectuer des travaux d'entretien extérieur de votre propriété, qui peuvent être source de bruit, pendant que d'autres souhaitent profiter en toute quiétude de leur jardin. Que dit le règlement communal de police à ce sujet ?

Les nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité publique ne sont pas admises sur le domaine public ou privé (art. 20 Tranquillité publique). Il est en particulier **interdit** :

- de faire du bruit sans nécessité sur le domaine public de **22.00 à 06.00**
- d'utiliser des instruments ou appareils bruyants (par exemple des tondeuses à gazon ou autres machines à moteur analogues), qui importunent les voisins pendant les jours et / ou horaires suivants :
 - les dimanches et les jours fériés
 - du lundi au vendredi de **12.00 à 13.00** et de **20.00 à 07.00**
 - le samedi avant **08.00**, de **12.00 à 13.00** et après **18.00**.

De plus, les jeux et sports particulièrement bruyants (par ex. les sports motorisés) ne peuvent être pratiqués que sur autorisation préalable du Conseil communal. Nous demandons à chacun d'adopter un comportement respectueux.

Le règlement de police est disponible sur le site internet de la commune www.attalens.ch – règlements, tarifs et formulaires – police



Police des constructions

BOISEMENTS HORS-FORET

Dans le cadre de la mise à jour du Plan d'aménagement local (PAL), la commune a décidé de procéder à un inventaire des boisements hors-forêt afin de valoriser et préserver les arbres d'importance.

Si comme propriétaire privé, vous avez un ou plusieurs arbres d'essence indigène que vous souhaiteriez préserver, en les inscrivant à l'inventaire des boisements hors-forêt, nous vous invitons à prendre contact avec le service technique communal : servicetechnique@attalens.ch, 021 947 55 70

Qu'est-ce qu'un boisement hors-forêt ? Ce terme regroupe les haies, bosquets, cordons boisés, alignements d'arbres, vergers privés et arbres isolés.

L'arbre est un précieux élément de la nature, essentiel à la biodiversité, à l'esthétique du paysage, au bilan hydrologique ainsi qu'à la protection du sol. La haie est un espace vital pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux indigènes pour lesquelles elle constitue un réservoir de nourriture, un refuge, un lieu d'hivernage ou un site de nidification.

Hors zone à bâtir, tous les boisements hors-forêt adaptés aux conditions locales, ayant un intérêt écologique ou paysager, sont protégés.

En zone à bâtir, la commune doit définir dans le PAL la protection des boisements hors-forêt d'intérêt écologique ou paysager. Dès lors qu'un boisement est protégé, tout abattage doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la commune et d'une compensation.

Exemples d'arbres d'intérêt paysager – Place des Portalottes



Contrôle des habitants

GUICHET VIRTUEL

Dès à présent, la commune d'Attalens offre la possibilité de procéder à certaines démarches administratives en ligne tout en continuant à proposer ces prestations au guichet.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la commune www.attalens.ch – guichet virtuel : <https://www.attalens.ch/guichet-virtuel/>



Séance du Conseil général du 21 mai 2024

REFECTION DE LA SALLE DE GYM LE BAOBAB



Rappel des faits

• Séance du Conseil général du 14 décembre 2021

Le Conseil général accepte une demande de crédit de CHF 1'230'500.- qui doit permettre de procéder à la rénovation de la toiture et des vitrages de la salle de gym Le Baobab et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit.

En effet, un contrôle thermographique de l'enveloppe du bâtiment a permis de conclure à une perte thermique importante de celui-ci.

L'installation de panneaux photovoltaïques a pour but une augmentation de la production et par conséquent de la consommation propre de la communauté photovoltaïque composée de tous les bâtiments scolaires.

- **2022** : la mise en soumission des travaux met en évidence une hausse très importante des coûts.
- **2022-23** : le Conseil communal met ces travaux en attente pour ne pas les réaliser dans une situation de surchauffe conjoncturelle.
- **Début 2024** : une deuxième démarche de soumission est lancée. Elle met en évidence que les coûts pour les travaux de toiture et panneaux solaires sont raisonnables alors que le rapport coût/utilité pour le remplacement des vitrages n'est plus atteint.

Lors de la séance du Conseil général du 21 mai 2024, le Conseil communal informe le Conseil général de la situation et qu'il est en réflexion concernant une éventuelle réalisation des travaux en deux temps.

Deux groupes politiques ont réagi à ce qui devait initialement être seulement un point de situation de la part du Conseil communal.

Proposition du groupe Le Centre

Le groupe Le Centre, par l'intermédiaire de Georges Emonet, a proposé de procéder à une étude en vue de la rénovation complète et en une seule étape du bâtiment Le Baobab en ajoutant au projet initial la rénovation des douches, WC, corridors...

Cette proposition d'étude a été acceptée à l'unanimité par le Conseil général.

Proposition du groupe Entente communale de droite (ECD)

Le groupe ECD, par la voix de Bertrand Savoy, a quant à lui proposé de procéder à une étude en vue de l'extension du bâtiment le Baobab (doublement de la salle existante) avoir identifié les besoins des sociétés locales, afin de doter Attalens d'un centre sportif digne de la commune.

La proposition d'étude a été acceptée par le Conseil général par 15 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

Durant les discussions, le Conseil communal a rappelé qu'il travaille actuellement sur d'autres projets prioritaires comme le futur bâtiment Le Cœur du village et la réaffectation du bâtiment au chemin des Artisans.

La balle est désormais dans le camp du Conseil communal qui va devoir revenir devant le Législatif avec des demandes de crédit pour ces deux propositions d'études que le Conseil général vient d'accepter.



Sondages en vue

BATIMENT ARTISANS 20

Suite à l'achat par la commune d'un bâtiment au chemin des Artisans et la constitution d'un groupe de travail, les réflexions se poursuivent.

L'achat de ce bâtiment permettrait de répondre à de nombreux besoins d'ores et déjà identifiés et avérés. Les affectations potentielles sont variées et seront complétées par le groupe de travail qui se penchera sur le projet :

- Local dédié à la jeunesse
- Activités sportives d'intérieur
- Appartement de secours
- ...



L'Animation Jeunesse Veveyse (AJV) et REPER, qui occupent actuellement des locaux à l'ancien atelier de couture, ont déjà été sollicités et ont transmis leurs besoins.

Pour s'assurer de la bonne identification des besoins, le Conseil communal a mandaté la société bloomUp, familière de ce genre de démarche, pour élargir les réflexions.

Cette société va, au travers de sondages et ateliers, recueillir les attentes des familles, jeunes et sociétés locales. Elle sera ensuite en mesure de faire des propositions consolidées.

Ces démarches vont se réaliser d'ici cet automne. Alors si vous faites partie des publics cibles, ne vous étonnez pas si vous êtes sollicités pour donner votre avis ou faire part de vos besoins dans le cadre de l'étude menée par bloomUp.



Attalens fait son cinéma avec Roadmovie

PROJECTION EN PLEIN AIR

Cet été la commune d'Attalens, en collaboration avec Roadmovie, a le plaisir de vous inviter à la projection en plein air du film

La La Land **vendredi 12 juillet à 21h30** **devant L'Astéroïde**

Entrée libre

Boissons et petite restauration

En cas de mauvais temps la projection aura lieu à la salle de gym Le Baobab. De plus amples informations concernant le déroulement de la manifestation seront communiquées début juillet.



Manifestation

FETE DES NOUVEAUX CITOYENS

La société de développement d'Attalens (SDA) et le groupement des commerçants et artisans d'Attalens (GCAA) organisent ensemble les Attalensiades, une fête villageoise ouverte à tous qui aura lieu le samedi 21 septembre 2024.

La réception des nouveaux citoyens d'Attalens sera organisée dans le cadre de cette manifestation. Les personnes concernées recevront durant l'été une invitation personnelle à participer à la fête des nouveaux citoyens.



Développement durable

UN GESTE POUR LA PLANETE – DIMINUTION DES DECHETS



En Suisse, la quantité de déchets urbains ne cesse de croître : environ 700 kg par habitant et par an.

La diminution de la taille des ménages permet d'expliquer en partie cette augmentation. Alors qu'en 1970, il y avait 40% de ménages d'une ou deux personnes, ceux-ci représentent aujourd'hui près de 70% du total. Les petits ménages achètent des portions plus petites, ce qui implique... plus de déchets. En effet, plus la taille du produit est petite

et plus l'emballage est en proportion important par rapport à son contenu.

L'augmentation des déchets provient cependant principalement du fait que nous consommons toujours plus de produits emballés, voire suremballés, notamment des plats pré-cuisinés.

Les Suisses recyclent toujours mieux leurs déchets, pour les mettre dans des containers séparés: verre, papier et carton, bouteilles en PET, aluminium et fer blanc, piles et accus, vieux vêtements... Désormais, sur l'ensemble du pays, 50% des déchets urbains sont triés pour être recyclés ou valorisés.

Oui, nous avons appris la science du tri et c'est nécessaire. Mais, parallèlement, il est indispensable de produire moins de déchets pour une meilleure utilisation des ressources et une diminution de la pollution.

Quelques pistes simples pour diminuer les déchets dans le domaine de l'alimentation

- Achetez les fruits et les légumes au détail
- Privilégiez les produits avec recharge (café, cacao...)
- Prenez un sac ou un caddie pour faire vos courses, afin de ne pas avoir à prendre de sachets jetables au magasin
- Privilégiez l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille
- Préférez les emballages grand format plutôt que les petites portions
- Evitez les produits suremballés
- Conservez et utilisez les boîtes d'emballage pratiques pour d'autres usages
- Favorisez les articles dont l'emballage est en matériau recyclé ou qui soit vraiment recyclable.

Pour plus d'informations, consultez le site <https://www.energie-environnement.ch>



Développement durable

ANIMATION ZERO DECHET... OU PRESQUE EN AOÛT ET SEPTEMBRE

Vous êtes déjà un expert du recyclage et vous souhaitez aller un peu plus loin ? Après la journée de l'énergie 2023 qui avait pour thème « Le Zéro déchet... ou presque ! », la commission des déchets de la commune d'Attalens a décidé de proposer de nouvelles activités sur ce sujet avec :

Stands d'animation à la déchetterie - sa 31 août

Conférence interactive - je 19 septembre 2024

- **animation à la déchetterie le 31 août de 9h30 à 11h30 + une deuxième date à définir** avec de supers idées pour réduire vos déchets
- **une conférence interactive le jeudi 19 septembre 2024** avec une présentation de 20 à 30 minutes suivie de tables de discussions basées sur des jeux et des exemples illustrant la méthode Zéro Déchet... ou presque !

Plus d'informations concernant ces animations seront communiquées dans le courant de l'été.



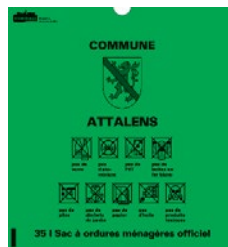
Développement durable

POUBELLES DE TRI SELECTIF



Le tri devient un jeu d'enfant avec les poubelles de tri sélectif installées, par exemple, à la place des Portalottes. Vous en faites d'ailleurs bon usage. Nous rappelons cependant qu'elles ne doivent pas être confondues avec la déchetterie : ces poubelles servent à recycler vos déchets lorsque vous êtes en déplacement.

Quant à vos déchets ménagers, ils doivent être déposés dans les sacs-poubelle officiels de la commune d'Attalens **de couleur verte** et déposés aux points de collecte officiels.



Nous rappelons que tout contrevenant au règlement communal sur les déchets est passible d'une amende allant de CHF 20.- à CHF 1'000.- selon la gravité de l'infraction. C'est notamment le cas lors de décharge sauvage ou d'utilisation de sacs-poubelle non officiels : l'amende est de CHF 500.- + émoluments lors de la première infraction. En cas de récidive, l'amende passe à CHF 1'000.- + émoluments.



Développement durable

COMMENT NETTOYER ET VIDER SA PISCINE



Pour éviter des pollutions de cours d'eau et la destruction de la flore et de la faune, il est important de respecter certaines règles lorsqu'on vide une partie ou toute l'eau de sa piscine et quand on nettoie le bassin et les filtres.

Eaux de baignade

Ces eaux sont considérées comme non polluées et doivent être évacuées vers les canalisations d'eaux pluviales qui sont raccordées à un cours d'eau.

Il est cependant **impératif de cesser tout apport de produit de traitement** de l'eau (chlore, brome...) **et tout traitement de l'eau** (électrolyse) **au minimum 48 heures avant de vider le bassin.**

Eaux de nettoyage

Elles proviennent du nettoyage de la piscine après vidange des eaux de baignade et sont chargées en détergent, acide ou eau de Javel.

Elles sont polluées et doivent par conséquent **être collectées et évacuées** dans les canalisations qui sont raccordées à la station d'épuration (STEP), **comme les eaux usées** de l'habitation (WC, douche, évier...).

Eaux de lavage des filtres

Les eaux de lavage des filtres (à sable, à diatomées, à cartouche, etc.) **sont** aussi des eaux **polluées et doivent être collectées et évacuées avec les eaux usées** de la maison (WC par exemple).

En cas de pollution et d'urgence, appelez le 117.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de l'Etat de Fribourg : <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/eau/evacuation-et-epuration-des-eaux/comment-vider-et-nettoyer-sa-piscine-sans-polluer-les-cours-deau>